

Déclaration en préfecture (1982)

PRÉFECTURE DU RHONE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2e Bureau

ASSOCIATIONS

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

N° du dossier à rappeler dans toute correspondance

14 974

Vu le § 4 de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 ;

Vu la déclaration de constitution faite le 8 Avril 1980

par l'Association dite "ASSOCIATION REHABILITATION CAMBODGE"

et dont il a été donné récépissé le 11 Avril 1980

Donne récépissé de la déclaration en date du 19 Juillet 1982

parvenue dans les bureaux de la Préfecture le même jour

par laquelle M Jean RICHARDIER, 1, impasse de l'Aigas à TASSIN-LA-DEMI-LUNE, Président,

fait connaître les modifications survenues dans l'organisation intérieure de ladite association : Assemblée générale du 20 Juin 1982

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

2° - Changements dans le Conseil d'Administration ou la direction

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

4° - Nouveau titre OPERATION HANDICAP INTERNATIONALE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

LYON, le 22 JUIL. 1982

Le Préfet du Rhône Pour le Préfet, L'Attaché de Préfecture, Chef de Bureau,

[Signature]

n° 984